

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Janvier 2016 : l'Urssaf Bretagne et les Centres de paiement du RSI Bretagne vous accueillent uniquement sur rendez-vous.

A compter du 4 janvier 2016, l'accueil sur tous les sites* de l'Urssaf Bretagne et dans les centres de paiement RSI Bretagne se fera exclusivement sur rendez-vous.

L'objectif ? Pas d'attente, et personnalisation renforcée des entretiens préparés au préalable en fonction de la demande effectuée.

Vous êtes employeur ou professionnel libéral : pour prendre rendez-vous avec l'Urssaf Bretagne :

- connectez-vous à votre espace sécurisé et personnalisé sur www.urssaf.fr et effectuez votre demande.
- ou appelez le 3957 (service 0,12 €/min + prix d'appel)

Si vous ne possédez pas encore d'espace sécurisé, rendez-vous sur www.urssaf.fr/découvrir et adhérer aux services en ligne/je crée mon espace.

Vous êtes artisan, industriel ou commerçant : pour prendre rendez-vous avec votre centre de paiement du Régime Social des Indépendants :

- connectez-vous au site www.rsi.fr et cliquez sur « Prendre RDV »

Un Conseiller vous appellera sous 48 heures pour qualifier et orienter votre demande s'il ne peut la traiter sur le champ.